

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Séance du 11 Janvier 2022 à 18H00

Date de la convocation : 04/01/2022

Sont Présents : Chantal BARDIN, Elisabeth DUCHATELET, Mélanie MENGHINI, Cédric BREISSAND, Jérôme DENEUVE, Frédéric DELAYE, Olivier RAMBEAUX est arrivé en retard à 18h40.

Excusés : Mélanie MENGHINI

Mme Chantal BARDIN ouvre la séance à 18 h 03

Le conseil nomme Frédéric DELAYE secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Validation du conseil municipal du 10 Novembre 2021 et 23 Décembre 2021
 - 2) Dossier GUICHARD/PIPAZ Enedis raccordement
 - 3) Point sur l'entretien des espaces verts nouveau devis ADIT
 - 4) Commande pour passage d'une Epareuse aux abords des chemins
 - 5) Points sur les projets travaux
 - 6) Questions diverses
-

Madame le Maire demande à son conseil l'autorisation de rajouter un point en délibération concernant l'adressage et la dénomination d'une voie.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 5

1) Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 Novembre 2021 :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 5

Madame le Maire rappelle que les services préfectoraux ont émis des observations concernant la délibération D 2021-26 dernière ne validait que deux offres retenues lors de la commission d'appel d'offres, alors qu'il y avait lieu de reprendre l'ensemble des offres retenues pour la totalité des travaux. Afin de remédier à cette omission, une consultation du conseil municipal en visioconférence a été effectuée le 23 décembre 2021 à 18 h, portant sur la délibération ci-dessous :

D 2021-28 RENOVATION DU BATIEMENT COMMUNAL - ATTRIBUTION DES LOTS

Madame le Maire rappelle que la commission d'appel d'offre réunie le 20/07/2021 a examiné les offres reçues pour les 5 lots sur la base des rapports d'analyse des offres réalisés par le cabinet d'architecte PERASSO en fonction de 3 critères : critère prix (coefficient de 40%) ; critère valeur technique (coefficient de 45%) ; critère délais d'exécution (coefficient 15%). Seule l'offre lot 4 a pu être retenue lors de cette commission, les lots 1, 2 et 3 s'étant révélés infructueux et le lot 5 ayant fait l'objet d'une négociation. La commission de nouveau réunie le 10/11/2021 suite au second appel d'offre et à la négociation a émis les propositions suivantes soumises à l'approbation du conseil municipal :

LOT N°1 : Démolitions maçonnerie charpente couverture serrurerie

Nombre d'offres reçues : 1

	Estimation prévisionnelle HT	Entreprise SEGOND
Sans option accessibilité extérieure	29 562,71	33 166,94
Avec option	34 289,31	38 299,14

Entreprise	Prix	Valeur technique	Délais	Note sur 100	Classement final
SEGOND	40	24	7,5	71,5	1

Le conseil municipal décide d'attribuer le lot N° 1 à l'entreprise SEGOND.

LOT N°2 : Cloisons doublages faux plafonds menuiserie intérieure revêtements de sol peintures

Nombre d'offres reçues : 3

Estimation HT	Sarl CAVALLIN	FILIPPO B.	Sté Alain CARLES
76 890,01	124 314,24	81 456,22	78 441,87

Entreprise	Prix	Valeur technique	Délais	Note sur 100	Classement final
Sarl CAVALLIN	25,24	34,50	9,00	68,74	3
FILIPPO B.	38,52	33,00	12,00	85,00	2
Sté Alain CARLES	40,00	39,00	9,00	88,00	1

Le conseil municipal décide d'attribuer le lot N° 2 à la société Alain CARLES

LOT N°3 : Menuiseries extérieures

Nombre d'offres reçues : 1

Estimation prévisionnelle HT	Provence Alpes Fermeture
9 761,65	9 482,89

Entreprise	Prix	Valeur technique	Délais	Note sur 100	Classement final
Provence Alpes Fermetures	40	42	7,5	89,5	1

Le conseil municipal décide d'attribuer le lot N° 3 à l'entreprise Provence Alpes Fermetures.

LOT N°4 : électricité

Nombre d'offres reçues : 1

Estimation HT	SE3V
27 062,95	19 923,81

Entreprise	Prix	Valeur technique	Délais	Note sur 100	Classement final
SE3V	40	45	15	100	1

Le conseil municipal décide d'attribuer le lot N° 4 à l'entreprise SE3V.

LOT N°5 : Plomberie sanitaires ventilation

Nombre d'offres reçues : 3

Estimation HT	AILHAUD	TRENTECUISSÉ	CAP CLIM
17 578,44	18 747,27	29 028,10	18 107,18

Entreprise	Prix	Valeur technique	Délais	Note sur 100	Classement final
AILHAUD	38,63	43,50	15,00	97,13	2
TRENTECUISSÉ	24,95	45,00	7,50	77,45	3
CAP CLIM	40,00	43,5	15,00	98,50	1

Les offres des entreprises AILHAUD et CAP CLIM sont très proches. Le conseil municipal décide de s'en tenir au classement du rapport d'analyse des offres et d'attribuer le lot N°5 à l'entreprise CAP CLIM.

Après délibérations, le conseil municipal autorise Madame le maire à signer les marchés avec les entreprises suivantes pour les montants HT suivants:

LOT I	Sarl SEGOND Jean-Claude	38 299,14
LOT II	Sté Alain CARLES	78 441,87
LOT III	PROVENCE ALPES FERMETURES	9 482,89
LOT IV	Entreprise SE3V	19 923,81
LOT V	CAP CLIM	18 107,18

CONTRE 0

ABSTENTION 0

POUR 6

Le conseil municipal valide la délibération ci-dessous.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 5

2) Dossier GUICHARD/PIPAZ Raccordement ENEDIS

Madame le Maire rapporte le fait que cette famille a fait l'acquisition des parcelles B 185 – 186 avec un projet de création d'une pépinière d'altitude ainsi qu'un développement d'une activité apicole et en parallèle la rénovation de la ruine y attenante pour habitation.

Le raccordement électrique étant d'une distance de plus de 100m, en l'occurrence environ 250m les frais de raccordement incombent à la commune. Enedis a transmis un estimatif qui serait de l'ordre de 13690 € cette somme représente 60% des frais de raccordement, les autres 40% étant à la charge d'ENEDIS.

Madame le Maire demande à son conseil municipal l'autorisation de prendre en charge ce raccordement.

Le Conseil Municipal se donne le droit de réfléchir et reporte sa décision et vote à un prochain conseil.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 5

3) Point sur l'entretien des espaces verts et nouveau devis de l'ADIT

Madame le Maire présente à son Conseil Municipal le nouveau devis pour l'année 2022 qui s'élève à la somme de 3 570 euros

Après délibérations, le conseil Municipal demande que d'autres devis soient présentés.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 6

4) Commande du passage d'une épareuse sur les chemins

Madame le Maire demande à son Conseil Municipal l'autorisation de demander des devis auprès des entreprises Damien VINCENT et GUERY pour le passage d'une épareuse sur les chemins à entretenir. Après délibérations, le conseil municipal approuve la demande de devis.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 6

5) Points sur les travaux

Les travaux de réhabilitation du bâtiment communal commenceront en septembre 2022. L'appartement du locataire n'étant pas vidé, Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de faire intervenir une entreprise ou une association pour évacuer les meubles et accessoires restants dans le logement. Une association serait envisagée pour un montant de l'ordre de 300 euros. Après délibérations, le Conseil Municipal donne son accord pour cette intervention.

CONTRE : 0 ABSTENTION ; 0 POUR : 6

6) Un point sur l'adressage est à faire avec une nouvelle délibération

Compte tenu des observations de certains riverains concernant la dénomination du « chemin de saint Estève » et après délibérations, le Conseil Municipal décide de supprimer la dénomination de ce chemin.

La dénomination d'adressage se fera à l'entrée du chemin sur la « Route de Fontbelle » pour les riverains concernés.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 6

7) Questions diverses

a) Les vœux sont annulés pour cause de pandémie, le bulletin municipal a été distribué où il en est fait mention, un article paraîtra dans la Provence.

b) L'entreprise APEI MAGAUD est intervenue une première fois suite à une signalisation de problèmes au niveau de l'éclairage public de Mélan. Cela ne fonctionnant toujours pas, l'entreprise a été rappelée, mais ayant deux salariés en arrêt Covid, elle tarde à intervenir.

c) Le Rallye de Monte Carlo est maintenu pour le 22 janvier 2022.

La route sera bloquée dès 8h16 le matin, jusqu'au soir. En cas de soucis, elle pourrait être bloquée 24 heures avant ce qui poserait problème pour les riverains mais il y a peu de risque que cela arrive. Des laisser – passer nous ont été donnés pour les riverains ainsi que des affiches.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h22.